

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mercredi 24 octobre 2012

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, donne lecture des procurations et procède à la nomination du secrétaire de séance.

**Secrétaire de séance** : Françoise MAILLE

## **Ordre du jour** :

- Assurance du personnel 2013 – 2016
- Avenant à la convention pour mise à disposition de locaux (ancienne mairie) à la CCS
- Aménagement d'un skatepark
- Décision modificative n°1 – Budget annexe Les Haies
- Prêt pour financement des travaux de viabilisation des 30 lots de la seconde tranche du lotissement Les Haies
- Maison fleuries 2012
- Prime de fin d'année au personnel communal
- Adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme
- Demande de subvention auprès du Conseil général au titre de la sécurité pour l'étude d'aménagement de la rue de Méharicourt
- Ventes de terrains
- Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Luce

## **Questions diverses**

### **1 – Assurance du personnel 2013 – 2016**

En décembre 2011, il a été demandé au Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurance du personnel.

Le marché a été attribué à la compagnie GENERALI qui propose :

- un contrat sur 4 ans
- un taux de 7.15 % pour les agents affiliés à la CNRACL (6.78 % en 2012)
- un taux de 1.20 % pour les agents non affiliés à la CNRACL (1.35 % en 2012)

Le coût pour 2013 sera de 19 254 € et représente une augmentation de 1 000 €.

**Pour** : Unanimité

### **2 – Avenant à la convention pour mise à disposition de locaux (ancienne mairie) à la CCS**

Monsieur le Maire propose de prendre un avenant n° 4 à la convention de mise à disposition des locaux abritant les bureaux de la CCS situés 5 rue Colonel Sorlin et de reconduire pour une durée de 3 ans la gratuité.

La gratuité prendra fin le 8 novembre 2014 et, à compter de cette date, le loyer mensuel sera de 457.35 euros, charges non comprises.

**Pour** : Unanimité

### **3 - Aménagement d'un skatepark**

Monsieur le Maire informe avoir reçu à deux reprises en permanence plusieurs jeunes sollicitant l'aménagement du terrain de roller-hockey en skatepark. Ils ont fourni un plan pour l'installation et une liste d'administrés soutenant ce projet. Plusieurs devis pour l'aménagement du site ont été obtenus mais doivent encore être affinés.

Monsieur le Maire précise que le terrain de roller-hockey existant est adapté à l'installation de ces modules.

Il ajoute que l'assurance de la commune sera questionnée pour savoir s'il faut y inclure la responsabilité civile, comme l'a fait la mairie de Roye, commune dans laquelle un skatepark a été aménagé. Les services de la mairie se renseigneront sur la possibilité de subventions auprès de la Jeunesse et des Sports et du Conseil général (dispositif IDEAL). Monsieur le Maire propose de donner un accord de principe à ce projet.

**Pour :** Unanimité

#### **4 - Décision modificative n°1 – Budget annexe Les Haies**

Monsieur le Maire informe qu'un nouvel estimatif a été demandé pour les travaux de viabilisation de la seconde tranche du lotissement « Les Haies ». Celui-ci s'élève à 485 000 € HT auxquels s'ajouteraient éventuellement 66 500 € si les bordures étaient incluses. L'objectif premier est de réaliser une voirie provisoire et de vendre les terrains.

Pour la vente de ceux-ci, une publicité dans tout le département sera faite, via le Courrier Picard, les notaires, etc.

Afin de pouvoir contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole et de la CDC, il propose donc de prendre la décision modificative n°1 suivante :

Augmentation de crédits au compte 1641 – Dépenses – Emprunt en euros	+ 1 000 000 €
Augmentation de crédits au compte 1641 – Recettes – Emprunt en euros	+ 1 000 000 €

**Pour :** Unanimité

#### **5 - Prêt pour financement des travaux de viabilisation des 30 lots de la seconde tranche du lotissement Les Haies**

Considérant la nécessité de contracter un prêt pour le financement des travaux de viabilisation de la seconde tranche du lotissement « Les haies » cités en 4, Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition du Crédit Agricole :

Montant : 350 000 €

Durée : 15 ans

Echéance : trimestrielle à un taux de 3.95 % fixe (échéances de 7 759.05 €)

Commissions et frais de dossier : 700 €

**Pour :** Unanimité

#### **6- Maison fleuries 2012**

Lors de la cérémonie de remise des prix du concours des maisons fleuries le 7 septembre, il a été offert 38 chèques cadeaux utilisables chez les commerçants adhérents aux Partenaires du Santerre de la façon suivante :

- 4 chèques de 40 €
- 11 chèques de 30 €
- 2 chèques de 20 €
- 21 chèques de 10 €

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération afin de payer les factures afférentes à ces cadeaux. Il ajoute que les personnes n'étant pas venues à la cérémonie et ne s'étant pas excusées n'auront pas leur chèque cadeau.

**Pour :** Unanimité

#### **7 - Prime de fin d'année au personnel communal**

Monsieur le Maire propose d'attribuer, comme chaque année depuis 1999, une prime au personnel communal.

Montant proposé 2012 : 300 euros brut

Montant 2011 : 290 euros brut.

Cette prime est versée à tous les agents (stagiaires, titulaires, contractuels et contrats d'avenir) présents au 1<sup>er</sup> novembre 2012 et au prorata de l'horaire de l'agent. Les agents à temps complet ayant moins de 6 mois d'ancienneté percevront 50 % de celle-ci.

**Pour :** Unanimité

### **8 - Adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme**

Monsieur le Maire informe que l'adhésion à la FDE permettrait de bénéficier d'une aide technique et administrative pour l'organisation de la distribution d'électricité, et éventuellement, l'éclairage public, ainsi que d'aides financières pour la réalisation des travaux, en contrepartie d'une cotisation d'adhésion (1 120 €). Un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune à la FDE doivent être nommés. Monsieur le Maire et Monsieur GLACHANT proposent leur candidature.

**Pour :** Unanimité

### **9 - Demande de subvention auprès du Conseil général au titre de la sécurité pour l'étude d'aménagement de la rue de Méharicourt**

Une étude chiffrée pour l'aménagement de la rue de Méharicourt a été réalisée pour un montant de 4 900 € HT.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal l'autorisation de solliciter une subvention de 50 % au Conseil général pour cette étude. Il précise que plusieurs collectivités seront partie prenante dans cet aménagement : le Conseil général, la Communauté de communes du Santerre, ... et que celui-ci ne se fera que lorsque le financement nécessaire sera disponible.

Il ajoute que les travaux ne démarreront pas avant 2 ou 3 années.

**Pour :** Unanimité

### **10 - Ventes de terrains**

Les Etablissements GUILLEMONT sont acquéreurs de 1 600 à 2 000 m<sup>2</sup> face à leur société, comme indiqué dans un Conseil municipal antérieur.

La commune gardera une bande d'environ 20 à 25 m pour d'éventuelles extensions du parking poids lourds et l'agrandissement de la route.

Le prix de vente est fixé à 5 € le m<sup>2</sup>.

Le bornage d'un montant de 1 094,34 € sera à la charge des Etablissements GUILLEMONT.

Le SMITOM du Santerre, installé sur la zone industrielle, a l'intention de s'étendre.

Cette extension nécessite l'achat de 2 hectares.

Monsieur le Maire a rencontré le Président et le Directeur général du SMITOM et leur a proposé le terrain au prix de 5 € le m<sup>2</sup>.

Le bornage d'un montant de 1 608,62 € serait à la charge de la commune.

Monsieur le Maire sollicite un accord de principe pour la vente du terrain.

**Pour :** Unanimité

### **11 - Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Luce**

Par courrier du 15 octobre, Monsieur le Sous-préfet de Montdidier a rappelé qu'il convenait désormais de mettre en œuvre les prescriptions du SDCl, en application de l'article 61 de la loi du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités.

Conformément à la loi, Monsieur le Sous-préfet a notifié son intention de dissoudre le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Luce au Président et, concomitamment, aux maires de chaque commune membre, afin de recueillir l'avis de leur organe délibérant.

La dissolution sera sans doute effective en 2014.

**Pour :** Unanimité

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'association « Le rire médecin » en remerciement de la somme de 1 185 € versée et résultant des bénéfices obtenus lors de la représentation théâtrale du 21 janvier 2012.

Monsieur le Maire indique avoir à nouveau rencontré Monsieur GOFFART, architecte retenu pour l'aménagement de l'ancien centre de secours en salle socio-éducative et culturelle, lui avoir demandé de revoir ses plans et de chiffrer plus précisément les dépenses.

La Région allouerait, pour ce projet, une subvention de 30 %.

Une subvention de 20 % pourrait également être obtenue du Conseil général, au titre du CIDT, mais le projet devrait être porté par la Communauté de communes.

La ville de Rosières participerait sous forme d'un fonds de concours qui serait de 30 %.

La demande a été faite à Monsieur GOFFART de présenter très rapidement un Avant Projet Sommaire qui sera alors étudié en commission.

Monsieur CANNAERT fait part des problèmes de stationnement devant l'école de la Saint Famille et suggère de faire intervenir le policier municipal.

Monsieur le Maire évoque la possibilité de créer des places de parking supplémentaires pour résoudre les problèmes de stationnement récurrents à cet endroit.

Il ajoute envisager de mettre un membre du personnel de la Communauté de communes pour faire traverser la rue aux enfants.

Le policier municipal pourrait alors intervenir devant les écoles et le collège pour résoudre ces problèmes de stationnement.

Monsieur CANNAERT indique qu'un camion de dépannage stationne rue Camille Desmoulins.

Monsieur le Maire ajoute qu'un camion stationne également rue Jules Digeon.

Monsieur GLACHANT fait part des travaux réalisés par la Communauté de communes au niveau du bassin rue des Haies et indique que, seul l'étalement de la terre est à la charge de la commune.

Monsieur CANNAERT fait remarquer que certains riverains déposent des sacs poubelles, parfois éventrés, devant leur domicile ou commerce.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h35.